

Berne, le 10 novembre 2022

Communiqué de presse

Expéditeur	Service de presse du BPA
Téléphone	+41 31 390 21 21
E-mail	medias@bpa.ch
Informations	bpa.ch/medias

Seniors au volant

Un défi pour la prévention des accidents

Les seniors sont nombreux à conduire jusqu'à un âge avancé, ce qui représente un défi pour la prévention des accidents. En effet, non seulement ils sont exposés à un risque plus élevé de subir des blessures graves ou même mortelles en cas d'accident, mais ils provoquent proportionnellement plus d'accidents que les conducteurs plus jeunes. Compte tenu de l'évolution démographique, le nombre d'accidents pourrait encore augmenter. Pour identifier les seniors qui ne sont plus aptes à la conduite, la Suisse compte principalement sur les contrôles médicaux, obligatoires à partir de 75 ans. Selon le BPA, il y aurait des mesures plus appropriées.

Pour de nombreux seniors, conduire est synonyme de mobilité et de vie active. Les conducteurs âgés courent cependant un plus grand risque en cas d'accident que les conducteurs plus jeunes. En effet, ils sont plus vulnérables et leurs blessures sont plus fréquemment lourdes de conséquences. En outre, ils sont proportionnellement plus souvent touchés par des accidents et provoquent aussi proportionnellement davantage d'accidents. Rapporté au nombre de kilomètres parcourus, le risque de provoquer un grave accident est deux fois plus élevé pour les automobilistes dès 65 ans et même cinq fois plus élevé pour ceux dès 75 ans que pour les automobilistes âgés de 25 à 64 ans. Cela s'explique notamment par l'augmentation des limitations fonctionnelles et des maladies avec l'âge.

Identifier les seniors qui ne sont plus aptes à la conduite

Telles sont les raisons pour lesquelles tous les automobilistes en Suisse doivent, à partir de 75 ans, se soumettre tous les deux ans à un examen médical destiné à vérifier s'ils sont encore aptes à la conduite. Le BPA a procédé à une évaluation approfondie de ce système et est parvenu à la conclusion que, si ces examens médicaux sont largement acceptés, ils n'ont cependant pas l'effet escompté en matière de gain de sécurité.

Des modifications seraient judicieuses

Les examens médicaux de l'aptitude à la conduite nécessitent beaucoup de ressources, dont l'ampleur ne se justifie guère en l'absence d'efficacité avérée de ces derniers. Le BPA estime donc qu'il serait judicieux d'apporter des modifications à ce système de dépistage en en réduisant les coûts. Supprimer les examens médicaux lui semble en revanche prématuré. Il conviendrait tout d'abord d'étudier si le relèvement, en 2019, de l'âge du premier examen médical de 70 à 75 ans a des effets négatifs sur l'accidentalité. De plus, il faudrait préalablement élaborer un autre système, consistant par exemple à faire un usage ciblé des examens médicaux, en y soumettant les personnes dont on soupçonne que l'aptitude à la conduite est compromise.

L'amélioration de la prévention des accidents passe non seulement par une adaptation du système des examens médicaux, mais également par le renforcement de mesures relevant de la technique.

Le BPA s'engage pour votre sécurité. Centre de compétences depuis 1938, il vise à faire baisser le nombre d'accidents graves en Suisse grâce à la recherche et aux conseils prodigués. Dans le cadre de son mandat légal, il est actif dans la circulation routière, l'habitat, les loisirs et le sport.

Ainsi, il s'agit d'encourager une utilisation systématique et correcte des systèmes d'aide à la conduite destinés à accroître la sécurité. Des routes moins complexes, lisibles et tolérant les erreurs augmentent également la sécurité. La réalisation de telles routes est cependant un travail de longue haleine. L'instauration de zones 30 est comparativement beaucoup plus rapide. Conduire moins vite réduit notamment la charge mentale, ce qui est bénéfique, en particulier pour les automobilistes âgés.

Les conducteurs âgés peuvent contribuer eux-mêmes à renforcer la sécurité. Il est important qu'ils se préoccupent suffisamment tôt des changements liés à l'âge. Le BPA propose un instrument d'auto-évaluation de la conduite leur permettant d'identifier à temps d'éventuelles difficultés et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires.

Forum du BPA sur la circulation routière

Aptitude à la conduite des personnes âgées: lors du Forum du BPA sur la circulation routière, des représentants des milieux de la politique, de l'administration et de la prévention discuteront des défis que soulève l'augmentation du nombre de conducteurs âgés. Le débat réunira Isabelle Pasquier Eichenberger, conseillère nationale (Les VERT-E-S), Alain Huber, directeur de Pro Senectute, Jürg Röthlisberger, directeur de l'Office fédéral des routes, et Stefan Siegrist, directeur du BPA. Il sera dirigé par Sonja Hasler (SRF).

Jeudi 10 novembre 2022

15 h - 17 h

Welle 7

Schanzenstrasse 5, 3008 Berne

Diffusion en direct en ligne: [Forum du BPA sur la circulation routière](#)

Mot de passe: forum2022